

Offres d'activités

Terrain de sport / Gymnase

Les enfants et les adultes ont la possibilité de jouer au foot, au volley, au basket etc. Vous trouverez toutes les heures d'ouverture sur les affiches situées devant le terrain de sport et le gymnase.

Offres pour les adultes

Si vous êtes intéressé, demandez également toutes les informations pour les adultes. Les zones d'habitations offrent différentes salles de vie commune qui proposent des activités variées (salon de thé, cours de couture, salle de lecture, etc.)

Activités culturelles

Les personnes chargées de l'assistance sociale proposent régulièrement différentes activités socio-culturelles. Si vous êtes intéressé, veuillez regarder régulièrement les affiches dans les bâtiments.

Il s'agit par exemple de sorties dans les environs du ZASt (zoo pour les enfants) ou de rencontres culturelles (Zora Halberstadt).

Achats

Vous trouverez à proximité du siège du ZASt (direction du centre ville) diverses possibilités de faire vos courses (supermarché, bourses aux vêtements). Ces établissements se situent à environ 2 à 3 km à pied du ZASt.

Activités caritatives

En participant à des activités caritatives (interprétariat, aide sur le terrain de sport ou autres activités, travaux d'entretien, réparations et autres), vous pouvez participer activement à l'organisation de votre environnement et recevoir une petite rémunération. Adressez-vous à l'assistant(e) social(e) si vous souhaitez offrir votre aide.

Itinéraire

ZASt Halberstadt se trouve dans la Friedrich-List-Straße 1a, au sud de Halberstadt, direction Klussiedlung. La gare centrale se situe à environ 5 km de la LAE Halberstadt. Vous pouvez rejoindre le ZASt depuis la gare par le **tramway** : Ligne 2, direction Sargstedter Weg, sortie « Herbingstraße » ou « Felsenkeller » ou par le **bus** : Ligne 12, direction et sortie « Klusberge ».

Si vous êtes à **pied**, veuillez suivre les panneaux à partir de la gare centrale (panneau d'indication blanc avec l'inscription « Asyl »).

Mentions légales

Éditeur : Auslandsgesellschaft Sachsen-Anhalt e. V.

pour le compte de la déléguée à l'intégration du gouvernement du land de Saxe-Anhalt, Susi Möbbeck

Adresse : *einewelt* haus | Schellingstraße 3-4 | 39104 Magdeburg

Site internet : www.agsa.de

Texte et rédaction : Dr. Ernst Stöckmann

Responsable presse (V. i. S. d. P.) : Krzysztof Blau, directeur de l'AGSA

Conception/ mise en page : Matthias Ramme

Illustrations/ pictogrammes : Ka Schmitz

Les contenus de cette brochure sont protégés par le droit d'auteur. Réimpression de passages, d'illustrations ou de pictogrammes ou leur utilisation dans des systèmes électroniques, uniquement sur autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Révisé et modifié 2e édition 2021

© Tous droits réservés

Cet encart (avec brochure) est publié en 12 langues.
Toutes les variantes peuvent être consultées en ligne via le portail
d'intégration de Saxe-Anhalt : <http://www.integriert-in-sachsen-anhalt.de/willkommen/erstinformationen-fuer-fluechtlinge/>

Vous pouvez commander cette brochure dans
toutes les langues disponibles ici : integrationsportal@agsa.de



SACHSEN-ANHALT

Die Integrationsbeauftragte



WELTOFFEN
WILLKOMMEN
Sachsen-Anhalt

Bureau central pour les demandeurs d'asile du land de la Saxe-Anhalt (Siège du bureau central à Halberstadt)



TOUT CE QUE JE DOIS SAVOIR.

Step by step



Arrivée et enregistrement

Une fois que vous êtes arrivé sur le site du siège du ZAST et que vous avez passé le contrôle à l'entrée principale, veuillez vous enregistrer directement en tant que demandeur d'asile et demander une attestation pour l'enregistrement (enregistrement, bâtiment A).

Si le ZAST n'est pas le centre d'accueil responsable, un autre centre d'arrivée vous sera attribué. Pour votre transfert, les horaires des trains ainsi qu'un billet de transport pour la Deutsche Bahn (transports ferroviaires) vous seront remis. Lieu de départ : Garde de Halberstadt.



Pièce d'identité et preuve d'arrivée

Votre pièce d'identité vous sera délivrée lors de votre enregistrement. Vous devez être toujours muni de votre pièce d'identité et la présenter lorsque vous sortez et rentrez dans l'établissement. Elle comporte notamment des informations sur votre prise en charge, les visites médicales, etc. Votre preuve d'arrivée vous sera également remise.



Assistance sociale

Vous allez ensuite rencontrer l'assistant social ou l'assistante sociale qui va s'occuper de vous. Vous pouvez parler avec cette personne de vos problèmes et lui demander des informations sur le déroulement de votre séjour dans l'établissement. Une chambre vous sera également attribuée. Vous devez aller récupérer la clé dans le bâtiment B/12 ou W/5. L'enregistrement électronique pour la distribution de produits alimentaires a lieu tous les lundis auprès de l'assistant(e) social(e).

Veuillez consulter l'affiche actuelle !



Examen médical

Vous devez ensuite vous rendre au Bureau médical, bâtiment B/10 pour effectuer votre premier examen médical. Cet examen médical prescrit par la loi est nécessaire afin d'éviter toute maladie contagieuse. Toutes les étapes suivantes au ZAST seront organisées en fonction de cet examen.



Office fédéral pour les migrations et les réfugiés (BAMF)

La demande d'asile est effectuée auprès de l'Office fédéral pour les migrations et les réfugiés (BAMF). Vous recevrez à cet effet un courrier écrit. Le BAMF se trouve en face de votre établissement d'accueil.



Bureau de l'assistance sociale

Le Bureau de l'assistance sociale se trouve face au bâtiment A, à l'entrée principale/bâtiment de la sécurité du siège du ZAST. C'est ici que vous vous présentez pour demander et percevoir les prestations selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (prestations en nature, « argent de poche »).



Habillement

Chaque zone d'habitation dispose d'une bourse aux vêtements pour les besoins personnels. Veuillez vous adresser à l'assistant(e) social(e) pour de plus amples informations.



Changement du linge

Vous pouvez laver votre linge dans la laverie (bâtiments B, C, W5). C'est ici qu'on vous remet également les produits de nettoyage pour votre lieu d'habitation.

Vous pouvez changer votre linge dans la laverie aux dates prévues.



Assistance médicale

Dans le cas d'une urgence médicale, c'est l'organisme MediCare qui est votre premier interlocuteur. Si votre maladie ne présente pas d'urgence, vous devez vous procurer une attestation de soin auprès du Bureau de l'assistance sociale avant la consultation médicale.

Vous avez des souvenirs perturbants, des sentiments négatifs, des peurs intenses, éprouvez de la tristesse, vous sentez agressif ou avez des pensées suicidaires ? Vous avez vécu des expériences traumatisantes dont vous souffrez aujourd'hui encore ? Les employés de l'assistance sociale et de MediCare peuvent vous inscrire auprès du service d'aide psychologique du ZAST. Les employés du service d'aide psychologique proposent un premier entretien ainsi que des exercices visant à vous soulager et à vous stabiliser.



Protection

Si vous êtes témoin de conflits à caractère violent ou que vous êtes vous-même victime d'hostilité ou d'abus, veuillez vous adresser au plus vite à l'assistant(e) social(e) ou au responsable de la sécurité.

Crèche / Espace de garde pour enfants

La crèche du siège du ZAST se trouve au bâtiment C. Cet espace est protégé et propose des offres variées pour les enfants de 3 à 11 ans.



Transfert

La répartition dans le land ou dans les villes de Saxe-Anhalt a lieu au bureau de transfert aux dates qui vous seront communiquées. Veuillez regarder régulièrement les affiches dans les bâtiments. Le jour de votre transfert, vous devez rendre vos draps, vos clés et tous les objets qui vous êtes remis, au bâtiment B/12 ou W/5. Une fois votre pièce d'identité provisoire invalidée, vous pouvez partir pour le transfert.

Assistance sociale

Selon le bâtiment dans lequel vous êtes logé, vous êtes pris en charge par une assistante sociale ou un assistant social. Il organise les emplois du temps, distribue le courrier, remplit les demandes avec vous et est votre principal interlocuteur au ZAST. Il vous fournit toutes les informations importantes concernant votre séjour dans l'établissement. Quelques règles s'appliquent au sein de l'établissement (règlement intérieur, règlement sur l'hygiène et conduite en cas d'incendie).

Offres dans l'établissement d'accueil ZAST de Halberstadt



Centres de conseil pour le conseil aux demandeurs d'asile et le conseil en cas de retour

Pour toutes les questions concernant votre séjour dans votre premier lieu d'accueil, veuillez vous adresser aux responsables du centre de conseil Caritas, bâtiment C/1). Ils vous renseigneront également sur toutes les questions juridiques concernant la procédure d'asile. Vous serez également préparé à votre audition.

Remarque : Adressez-vous au bureau de conseil, dès que vous recevez un courrier que vous ne comprenez pas. Veuillez ne pas perdre de temps, si vous recevez un avis négatif pour la demande d'asile. Caritas vous conseille ensuite sur les moyens juridiques possibles ainsi que sur la procédure de retour.

Conseil sur la procédure d'asile du Bureau fédéral (BAFM)

Vous pouvez recevoir des informations et vous faire conseiller et aider pour la procédure de demande d'asile au bureau F1 avant votre audition au BAMF. Il existe des conseils en groupe ou des conseils confidentiels individuels, sur rendez-vous.

Centre de retour dans le pays d'origine de Saxe-Anhalt

Si vous devez rentrer dans votre pays ou si vous souhaitez rentrer chez vous de votre plein gré, le retour volontaire représente le moyen le plus sûr et raisonnable, par rapport au retour forcé. Veuillez vous informer des démarches auprès de l'assistant(e) sociale sur place. Le land de Saxe-Anhalt vous aidera également financièrement dans le cas d'un retour volontaire et vous facilitera les démarches.

Cours d'allemand

Apprenez l'allemand ! Des cours d'allemand vous sont proposés dans chaque zone d'habitation. L'inscription est obligatoire car le nombre de participants est limité. Veuillez vous adresser à l'assistant(e) social(e) pour plus d'informations.